



Aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov'

Que retenir des changements
annoncés pour 2024 ?



sonergia



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

LES OBJECTIFS EN 4 CHIFFRES CLÉS

200 000 rénovations d'ampleur dès 2024

500 000 gestes de rénovation en complément

75 % des chaudières au fioul supprimées d'ici 2030

20 % des chaudières au gaz (hors hybrides
remplacées d'ici 2030

Sources :

- Objectifs 2030 de la concertation sur la décarbonation du secteur du bâtiment
- Stratégie française énergie climat

2 PARCOURS SELON LA CLASSE ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

LE PARCOURS ACCOMPAGNÉ

Simplifier et massifier les rénovations d'ampleur

= rénovations d'ampleur

LE PARCOURS NON-ACCOMPAGNÉ

Cibler la décarbonation des systèmes de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire

= rénovations par geste

● LES RÉNOVATIONS D'AMPLEUR

? Rénovation d'ampleur Késako

Il s'agit des rénovations énergétiques permettant à minima un **gain de 2 classes** sur leur Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) et embarquant **2 gestes de travaux** sur l'isolation.

Un gain de 3 classes et de 4 classes est également possible bien entendu.

LES RÉNOVATIONS D'AMPLEUR



Evolutions majeures et critères techniques du parcours accompagné



Condition :

Accompagnement personnalisé par un **Accompagnateur Rénov'**

Obligatoire quelle que soit la classe énergétique du logement



Performance énergétique :

Ouvert à **tous les logements.**

Réalisation d'un audit énergétique avec Mon Accompagnateur Rénov'

sonergia



LES RÉNOVATIONS D'AMPLEUR



Financement :

Aide en pourcentage du montant des travaux

- jusqu'à **80%** avec un plafond de 70 000 €
- + bonus de **10%** si sortie de passoire thermique et atteinte classe D



Catégorie des ménages : ouvert à **toutes les catégories**



Travaux minimums à réaliser :

- travaux permettant au minimum un saut de **2 classes énergétiques**
- **2 gestes d'isolation** minimum dans le cas d'un saut de 2 classes

LES RÉNOVATIONS D'AMPLEUR



Evolutions majeures et critères techniques du parcours accompagné

Gain de **deux classes d'étiquettes énergétique** minimum

- 2 gestes d'isolation thermique (murs, toit, plancher bas, fenêtre)
- Respect de résistance thermique minimale pour l'isolation des parois opaques

Impossibilité de conserver un système de chauffage majoritairement alimenté au fioul et d'intégrer dans le projet un chauffage majoritairement alimenté au gaz

Confort d'été : possibilité d'intégrer dans l'assiette de dépenses éligibles des travaux luttant contre l'inconfort

LES RÉNOVATIONS D'AMPLEUR

Barèmes MPR en maisons et appartements

	Plafond des dépenses éligibles	Très modeste	Modeste	Intérmédiaire	Classique
2 sauts de classe	40 000 € (HT)			45% (HT)	30% (HT)
3 sauts de classe	55 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	50% (HT)	35% (HT)
4 sauts de classe ou plus	70 000 € (HT)				
Bonification sortie de passoire				+10% (HT)	
Ecrêtement		100% (TTC)	80% (TTC)	60% (TTC)	40% (TTC)

Les rénovations des logements G, F et E peuvent être effectuées en 2 étapes dans un délai maximal de 5 ans

Une bonification est mise en place pour les passoires thermiques, à condition de l'atteinte de l'étiquette D minimum

Les appartements pourront bénéficier du pilier performance pour les parties privatives.

sonergia

Source : barèmes présentés lors du webinar à destination des mandataires MaPrimeRénov' Evolutions 2024



sonergia

RÉVÈLE LE MEILLEUR DE VOS ÉNERGIES

www.sonergia.fr

